

Circulaire

du

Conseil fédéral à tous les Etats confédérés
concernant
le ban sur le bétail provenant d'Autriche-Hongrie.

(Du 28 février 1896.)

Fidèles et chers confédérés,

Considérant:

1. que la *fièvre aphteuse* prend en Autriche-Hongrie une extension menaçante;

2. que du bétail provenant de ce pays a déjà introduit le mal sur le marché de Ste-Margrethen;

3. que, le 22 de ce mois, le vétérinaire-frontière de Ste-Margrethen a dû refouler, pour cause de fièvre aphteuse, un transport de bétail de provenance hongroise,

nous avons décidé d'interdire de nouveau, à partir du 4 mars prochain, l'importation du bétail provenant d'Autriche-Hongrie.

En portant cette décision à votre connaissance, nous saisissons cette occasion, fidèles et chers confédérés, pour vous recommander avec nous à la protection divine.

Berne, le 28 février 1896.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération :

A. LACHENAL.

Le chancelier de la Confédération :

RINGIER.

Circulaire du Conseil fédéral à tous les Etats confédérés concernant le ban sur le bétail provenant d'Autriche-Hongrie. (Du 28 février 1896.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1896
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.03.1896
Date	
Data	
Seite	672-672
Page	
Pagina	
Ref. No	10 072 286

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.